



**FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL**  
**DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE**  
*Commission « Lois du Jeu – Appels »*

**- CIRCULAIRE 5.21 SEPTEMBRE 2004 -**

---

---

**SUPPRESSION DU CARTON VERT**

L'utilisation du carton vert pour autoriser les médecins et les kinésithérapeutes à entrer sur le terrain est abrogée à compter du début de la saison 2004-2005.

En conséquence, il est demandé aux arbitres de procéder de la façon suivante :

- l'arbitre demande au joueur blessé s'il souhaite la venue du médecin ou du kinésithérapeute ;
- en cas de réponse positive, un geste des deux mains mimant le port de la civière autorisera l'entrée sur le terrain du médecin et (ou) du kinésithérapeute ainsi que de la civière.

La DNA rappelle que ces nouvelles dispositions s'appliquent à l'ensemble des Compétitions de Ligue 1, Ligue 2 et ainsi qu'à l'ensemble des Compétitions Fédérales. L'attention des arbitres est attirée sur leur obligation de vérifier la présence de la civière à proximité immédiate du terrain, auprès des clubs recevants.